

STATIONNEMENT PAYANT :



**COLOMBES DOIT REPRENDRE
LE CONTRÔLE !!!**

Depuis plus de 4 ans, le Collectif Indépendant de Colombes dénonce :

« TOUTES LES RECETTES SONT VERSEES AU DELEGATAIRE »

INADMISSIBLE !

ADHÉREZ GRATUITEMENT AU COLLECTIF EN LAISSANT VOTRE ADRESSE SUR :

parkinazatuit92@gmail.com

Retrouvez tous nos articles sur : www.lapetitgazette.info



LES CHIFFRES 2016 DE Q-PARK !!!!

ENCORE UN ARTICLE DE LA DSP QUI N'A

PAS ÉTÉ RENÉGOCIÉ ET QUI FAIT ENCORE

PERDRE BEAUCOUP D'ARGENT A COLOMBES

SOIT PLUS DE 600.000 € SUR 17 ANS

2011), actualisable selon l'article 30 du contrat de concession des parcs, et une part variable correspondant à :

- 65 % des recettes collectées sur voirie avant déduction éventuelle des redevances fixe et variable dues, dans le cas de recettes ainsi calculées comprises entre 500.000 € HT et 650.000 € HT (valeur 1^{er} janvier 2011).
- 80 % des recettes collectées sur voirie avant déduction éventuelle des redevance fixe et variable dues, dans le cas où les recettes ainsi calculées sont supérieures au seuil de 650.000 € HT (valeur 1^{er} janvier 2011) ».

Le reste de l'article 3 du traité commun est maintenu dans sa rédaction initiale.

Article 4 – FORMULE D'INDEXATION

Chèr(e)s ami(e)s du Collectif,

Comme nous vous en avons informé dans notre dernier article, le chiffre d'affaires de Q-Park sur la voirie a explosé en 2106, plus de 100.000 € de recettes supplémentaires.

En fonction des documents contractuels en notre possession, Q-Park aurait dû verser à la ville une redevance à Colombes, à savoir 65 % des recettes encaissées au-delà de 500.000 € HT soit au-delà de 600.000 € TTC.....

Soit 37.000 € !!!

Mais Q-Park n'a rien payé. Pourquoi ?

Parce qu'une fois de plus, l'article 3 de l'avenant du 3 mars 2011 n'a pas été renégocié par Mme Goueta.

Les 65 % sur les recettes au-delà de 600.000 € **doivent en effet être minorés** de la redevance fixe d'occupation du domaine public **d'un montant de 37.000 € en 2016.**

Cette minoration incompréhensible réduit donc à zéro ce qu'aurait dû encaisser la ville.....

Cette redevance correspond à la location de l'espace public que représentent les places de stationnement payantes sur voirie.

Il est inadmissible que cette redevance **viene en déduction** du pourcentage des recettes de stationnement.

Q-Park doit payer pour les emplacements qui **lui rapportent des sommes énormes, en contrepartie de très peu de charges** à part l'entretien des horodateurs, puisque la collecte est encadrée par les ASVP.

Il n'y a donc aucune raison économique **pour que ce « loyer » soit déduit** de ce que Q-Park aurait dû nous payer.

Encore une preuve de l'amateurisme des élus qui ont accepté cette clause (la précédente majorité), **du manque de sérieux de Mme Goueta** qui ne l'a pas renégociée.....et du grand professionnalisme de Q-Park en la matière !!!

En connaît-elle simplement l'existence et les conséquences financières énormes qui en découlent ?

LES SUPER BÉNÉFICES DE Q-PARK

DOIVENT ÊTRE PARTAGÉS !!!

ANNULATION !

Le Collectif Indépendant de Colombes

Témoignez sur parkinggratuit92@gmail.com et nous diffuserons vos informations.

Retrouvez toutes nos publications sur www.lecolombesquej aime.fr